

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, DRELA, PIHAN GAUMET, GENERMONT, DAUMAS, OSTER, FOURE, VANDENBROM, FRETE, DACQUIN, MM. BEURDELEY, RICARD, POTET, HAVEZ, CESCHINI, TASSIN, ALLARD, LANGLET, IODICE, DAMIEN, BONNARD, BELLOT, TOULLIC, COPPIN, BONNETON, LASCHAMP, FLAMANT

**ETAIENT REPRESENTES :** Madame CUZY qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur SELLIER qui avait donné pouvoir à Monsieur DAMIEN, Madame SMITS qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNETON, Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Monsieur POTET, Monsieur PILORGE qui avait donné pouvoir à Monsieur IODICE, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Madame FOURE

**ABSENTS :** Mesdames SALSO GROSSHENNY, ZIRRELLI, Monsieur PRUVOT

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante; Madame RIVAS, Directrice financière

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Madame VANDEMBROM Française

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 16 avril 2018.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président demande la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour :

## **1/ Motion de soutien pour le plan de reprise de la SECO**

Le Conseil Communautaire y est favorable à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BONNIN du bureau d'études SCARABEE pour la présentation d'une étude sur l'extension de la Cité des Bateliers (annexe jointe)

## **Présentation des conclusions menées sur l'avenir de la cité.**

L'idée est de comprendre les enjeux, le potentiel.

Conclusion du diagnostic

- La batellerie est une niche
- La situation actuelle est instable
- Le musée s'éloigne de sa vocation première
- Les publics individuels ne viennent plus
- La zone de chalandise s'est rétractée
- Le contexte touristique n'est pas favorable

La stratégie de développement de la Cité des Bateliers repose sur deux axes majeurs, une stratégie de conquête (à destination des individuels) et une stratégie de continuité (à destination des groupes).

Le site offre une belle opportunité, à savoir vivre dans un lieu géographiquement resserré avec deux siècles de batellerie (canal actuel, canal Seine Nord – ouvrage ancien et nouveau)

Ce qui permet de retenir des thématiques :

- L'histoire de la batellerie
- Le transport fluvial du XXI siècle
- Le projet du canal Seine Nord

L'ouverture sur l'enjeu de la mobilité est un des défis majeurs pour demain

### 3 scénarios

1/ Recalibrer l'offre actuelle à l'échelle du site (un espace d'actualité sur le projet Canal Seine Nord)

2/ Développer l'identité de la Cité à l'échelle urbaine, le long de l'ancien canal (Une offre à l'échelle de la Cité)

3/ Étendre l'offre par la création d'une halte nautique (Une destination touristique à l'échelle nationale)

Développer l'identité de la Cité des Bateliers à l'échelle urbaine c'est :

- Un nouveau centre d'interprétation
- Un centre de formation sur la batellerie (travail avec l'UTC de Compiègne)
- Un parcours de déambulation scénographié
- Une offre diversifiée sur l'eau
- Une dynamique de développement des commerces

Aujourd'hui, la Cité c'est 8400 visiteurs au musée et 11 000 passagers sur le bateau.

Le potentiel de billetterie pourrait augmenter de 8000 visiteurs à 15 000 visiteurs. Il faut reconquérir les familles.

En augmentant un peu le tarif d'entrée (de 6 à 8 euros), on arrive à augmenter le chiffre d'affaires de près de 50 000.00€ en billetterie.

La boutique est assez restreinte aujourd'hui par manque de place. En augmentant l'espace, la recette des produits boutique augmentera.

Le coût du projet est de 7.4 millions.

Aménagements	Coût HT
1. Centre d'interprétation & tiers lieu fluvial	6 M€HT
2. Réhabilitation du musée en centre de formation	0,47 M€HT
3. Parcours découverte : mercerie	0,28 M€HT
3. Parcours découverte : bibliothèque	0,12 M€HT
3. Parcours découverte : stations d'interprétation	0,4 M€HT
4. Offres flottantes : péniche Freycinet	0,1 M€HT
<b>Total court terme</b>	<b>7,37 M€HT</b>

L'idée générale est de créer un lieu de vie passé, présent et futur.

Le projet du Canal Seine Nord est une réelle opportunité pour enrichir le projet.

Monsieur DAMIEN demande si le projet tient compte d'un éventuel remblai du canal latéral, du projet du Canal Seine Nord et du ferroviaire.

Il demande également si, par rapport au projet, l'offre en restauration et hébergement sur le territoire est suffisante.

Monsieur BONNIN explique que le canal actuel est un témoin du passé. S'il n'y avait plus d'eau, cela changerait le projet.

Concernant les hébergements, le territoire pourrait servir de relais et laisser la place à des initiatives privées. Les retombées économiques se feront par la suite.

Monsieur BONNARD demande quels sont les cofinancements possibles sur ce type de projet.

Monsieur LEFEVRE précise que l'Europe sera un partenaire de choix. Dans un deuxième temps, la Région et le Département pourront être associés au projet. La région est notamment intéressée au niveau du projet formation.

Il explique également qu'au fil des différentes réunions de nouveaux partenaires se sont greffés au projet (UTC, CERAMA...).

Monsieur le Président explique qu'actuellement la problématique reste la circulation des cars. Les chauffeurs de bus veulent déposer les voyageurs au plus près du musée mais doivent faire de nombreuses manœuvres en pleine ville.

Monsieur LEFEVRE précise que ce projet doit être traité dans un cadre plus global que la Cité et la CC2V. Une réflexion pourrait être engagée avec le Compiègnais.

L'enjeu est de faire venir le touriste et le faire rester plus d'une journée.

N'ayant plus de question sur le projet d'extension de la Cité, Monsieur BONNIN projette en 3D le tracé du Canal Seine Nord Europe ainsi que les différents ouvrages d'art.

## **I Administration Générale**

### **① Juridique**

#### **1.1 Contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles**

Monsieur le Président explique que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles suite à de nouvelles normes européennes.

Il prévoit, notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

La Communauté de Communes avait fait le choix, il y a quelques années, d'avoir un référent CNIL en conventionnant avec le Centre de Gestion.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin. On doit assurer aux usagers la confidentialité des données.

Le délégué va devoir contrôler l'ensemble des postes informatiques de la CC2V, collecter les données et voir les différents dysfonctionnements. Il aura également des missions de contrôle.

Les Maires et les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données. Le délégué pourra être mis à la disposition des communes qui en feront la demande (réduction des coûts) mais devront conventionner directement avec l'ADICO.

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 925 €,
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 1 295 € et pour une durée de 3 ans renouvelables.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'accompagnement et la convention d'adhésion avec l'ADICO.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat d'accompagnement et la convention d'adhésion.

## **1.2 Liste des marchés notifiés entre le 28 mars 2018 et le 27 avril 2018**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un marché de services vient d'être passé pour la location de bennes.

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
LOCATION DE BENNES ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS COLLECTES EN DECHETTERIES	25/04/2018	SA GURDEBEKE	60400	NOYON	2 ans reconduit 2 fois 1 an - débute le 01/07/2018	montant estimatif pour 2 ans 262 927,04 € HT

## ② Finances

### 2.1 Compte Administratif 2017 - Budget Général (annexe synthétique pour les points 3.1, 3.2, 3.3, 3.4,)

#### 3.1.1 Compte Administratif 2017

Monsieur le Président laisse la parole à Madame RIVAS pour l'explicatif des différents Comptes Administratifs.

#### Le budget principal 2017

##### Fonctionnement.

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 79.35 % et se décline ainsi :

chapitre	Budget 2017	CA 2017	% d'exécution
011 - fournitures et services	4 168 105 €	3 852 530 €	92,43%
012 - charges de personnel	2 046 630 €	1 929 018 €	94,25%
014 - atténuations de produits	644 276 €	644 249 €	100,00%
65 - charges de gestion courante	3 099 582 €	1 485 119 €	47,91%
66 - charges financières	15 050 €	12 971 €	86,19%
67 - charges exceptionnelles	67 300 €	43 558 €	64,72%
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>10 040 943 €</b>	<b>7 967 445 €</b>	<b>79,35%</b>

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'établit à 3 852 530 €. Il comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication et la gestion des déchets. Cette dernière activité représente 74 % du chapitre. On enregistre une hausse de 3% par rapport à 2016.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de 1 929 018 €, soit une hausse de 10 % par rapport à 2016. L'évolution de ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrière, l'augmentation des cotisations. Cette hausse s'explique par les transferts de compétence (recrutement d'un charge de mission pour la compétence GEMAPI), recrutement d'un agent musée territoire, arrivée d'un apprenti en contrat d'alternance et divers remplacements d'agents en situation de longue maladie.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 644 249 € soit une hausse de 34 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la contribution au redressement des finances publiques et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » globalise un montant de 1 485 119 € et connaît une hausse de 30 % par rapport à 2016. Il est constitué principalement :

- de la contribution au SDIS pour 853 385 €,
- des subventions aux organismes (association, collèges et communes) à hauteur de 95 649 €,
- des indemnités des élus : 106 937 €,
- de la subvention d'équilibre au budget annexe Parc des Deux Vallées : 273 940 €,
- de la participation au fonctionnement de l'office de tourisme noyonnais : 131 857 €,

- de la participation actions inter-territoire : 23 351 €.

Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à 18 311 €, une baisse de 33 % comparée au montant 2016. Cela concerne le remboursement des intérêts de la dette (faible taux d'endettement).

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est arrêté au montant de 53 620 €. Il correspond essentiellement aux subventions versées aux particuliers dans le cadre de la réhabilitation des habitats vétustes (OPAH).

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 98.02 %.

chapitre	Budget 2017	CA 2017	% d'exécution
013 - remboursement RH et variation des stocks	34 944 €	18 764 €	53,70%
70 - produits de service	501 830 €	411 107 €	81,92%
73 - fiscalité	6 305 652 €	6 308 296 €	100,04%
74 - dotations, subventions	1 963 474 €	1 858 187 €	94,64%
75 - produits de gestion courante	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	24 571 €	59 156 €	240,76%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>8 830 471 €</b>	<b>8 655 511 €</b>	<b>98,02%</b>

Le chapitre 70 « produits de services » correspond à la participation des usagers pour les différents services proposés par la Communauté de Communes (ALSH, séjour jeunesse, redevance des ordures ménagères pour les entreprises, revente de matériaux dans le cadre de la gestion de l'environnement). Il s'élève à 411 107 €, soit une baisse de 16 % par rapport à 2016. Cette baisse est due au transfert des recettes du bateau promenade sur un budget annexe en 2017.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » connaît une hausse de 2 % avec une valeur de 6 308 296 € en 2017. Les contributions directes (taxes d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, cotisation foncière des entreprises et la contribution de la valeur ajoutée des entreprises) représentent 76 % de ce montant.

Le chapitre 74 « dotations et subventions » est en baisse de 5 % par rapport à 2016. Il affiche un montant de 1 858 187 €. Les subventions proviennent du soutien de la CAF pour la participation aux activités jeunesse et de divers organismes pour le soutien à l'environnement.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle représente 30 % des subventions.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » a enregistré la cession de terrains pour une valeur de 29 047 € et divers remboursements et indemnités à hauteur de 30 109 € (dont 10 000 € règlement de contentieux sur travaux au bâtiment administratif et 5 000 € sur une pompe à chaleur à la maison du tourisme)

## **Investissement.**

### **Les dépenses :**

	Budget 2017	CA 2017	% d'exécution
Chapitre 16 (emprunts)	170 000	168 679	99,22%
Prog 105 (desserte Ribécourt Dreslincourt)	382 000	137 528	36,00%
Prog 106 (piscine communautaire)	5 660 426	22 200	0,39%
Prog 21 (aménagement locaux centre administratif)	95 600	90 693	94,87%
Prog 21 (Service environnement)	191 224	190 813	99,79%
Prog 21-23 (autres installations et matériels)	110 409	34 423	31,18%
Opérations sous mandat	281 000	5 772	2,05%
Total	6 890 659	650 108	9,43%

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 9.43 %. Le programme de la future piscine communautaire représentant 82 % du budget, le montant des dépenses courantes d'investissement est donc restreint.

### **Les recettes :**

	Budget 2017	CA 2017	% d'exécution
Chapitre 10 (FCTVA)	61 000	-	0,00%
Chapitre 13 (subventions)	811 356	622 911	76,77%
Avance et opérations sous mandat	281 000	70 000	
Réserve de 2016	1 000 000	1 000 000	100,00%
Total	2 153 356	1 692 911	78,62%

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 78.62 %. On constate qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2017.

### **L'équilibre général**

Au niveau de l'investissement, on constate peu de changement entre 2016 et 2017.

Par contre, au niveau du fonctionnement (poste déchetterie et subventions Parc d'activités et Office de Tourisme), on constate une épargne de gestion qui est passée de 1 500 000.00 € à 685 000.00 €

L'intérêt de la dette reste faible.

On constate une épargne brute de 698 000€ qui couvre en 2017 la totalité des investissements (493 000.00€).

Le résultat de clôture s'élève pour 2017 à 7 664 000.00€ (arrondi).

### **Les résultats**

Le résultat de clôture de 7 663 654.93 € se décline de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	8 133 271,39 €	8 666 453,47 €
	Investissement	661 040,98 €	1 858 737,56 €
Reports 2016	Fonctionnement		1 390 423,36 €
	Investissement		4 542 352,91 €
Total		8 794 312,37 €	16 457 967,30 €
Restes à réaliser 2017	Investissement	6 183 425,00 €	213 144,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	8 133 271,39 €	10 056 876,83 €
	Investissement	6 844 465,98 €	6 614 234,47 €
Total		14 977 737,37 €	16 671 111,30 €

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de 1 693 373,93 €. (résultat possible si tous les travaux engagés étaient payés à la date d'aujourd'hui)

### **Résultats cumulés :**

CC2V :	7 663 654.93 €
Pépinière d'entreprises :	70 607.63 €
Parc des Deux Vallées :	0 €
Bateau Promenade :	67 017.78 €
SPANC :	299.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 801 580.04 €</b>

Monsieur le Président demande à Monsieur RAJAONARIVELO, doyen, de présider la séance pour le vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle que le résultat de clôture excédentaire s'élève à 7 663 654.93 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget général.

### 3.1.2 Affectation des résultats 2017

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats pour le budget général de la façon suivante :

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement	5 740 049 €
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	1 000 000 €
Article 1068 fonction 01 : excédent de fonctionnement capitalisé	923 605 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote l'affectation des résultats.

## 2.2 Compte Administratif 2017 - budget annexe pépinière d'entreprises

### 3.2.1 Compte Administratif 2017

Le budget pépinière d'entreprises présente un excédent de clôture de 70 607.63 €

Monsieur LEFEVRE rappelle le décalage du versement de la subvention du Département qui n'a pas pu être reporté dans le budget principal.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 507,87 €	44 406,87 €
Investissement	10 370,00 €	43 275,84 €
Total	78 877,87 €	87 682,71 €
Report 2016 fonctionnement		7 410,45 €
Report 2016 Investissement	- €	54 392,34 €
Résultat cumulé	78 877,87 €	149 485,50 €

Monsieur le Président demande à Monsieur RAJAONARIVELO, doyen, de présider la séance pour le vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle que le résultat de clôture excédentaire s'élève à 70 607.63 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget annexe de la pépinière.

### 3.2.2 Affectation des résultats 2017

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats pour le budget annexe de la pépinière de la façon suivante :

Article 001 f 01 : excédent d'investissement	87 298 €
Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement	16 691 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote l'affectation des résultats.

## 2.3 Compte Administratif 2017 - Parc d'activités des Deux Vallées

### 3.3.1 Compte Administratif 2017

Le budget parc des deux vallées présente un résultat nul.

**Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses d'où le résultat nul.**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	582 990,11 €	582 990,11 €
Investissement	291 494,62 €	291 494,62 €
Total	874 484,73 €	874 484,73 €

Monsieur le Président demande à Monsieur RAJAONARIVELO, doyen, de présider la séance pour le vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle que le résultat de clôture est nul.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget annexe du parc d'activités.

## **2.4 Compte Administratif 2017 - Bateau promenade**

### **3.3.1 Compte Administratif 2017**

Le budget Bateau Promenade présente un excédent de clôture de 67 017.78 € (la masse salariale n'est, pour l'instant, pas intégrée au budget du bateau) .

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 029,33 €	103 047,11 €
Investissement	- €	- €
Total	36 029,33 €	103 047,11 €

Monsieur le Président demande à Monsieur RAJAONARIVELO, doyen, de présider la séance pour le vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle que le résultat de clôture excédentaire s'élève à 67 017.78 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif du budget annexe du bateau promenade.

### **3.3.2 Affectation des résultats 2017**

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats pour le budget annexe du bateau promenade de la façon suivante :

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement

67 017 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote l'affectation des résultats.

**2.5 Compte de gestion 2017- Budget Général**  
**2.6 Compte de gestion 2017 - budget annexe pépinière d'entreprises**  
**2.7 Compte de gestion 2017 - budget annexe par d'activités des Deux Vallées**  
**2.8 Compte de gestion 2017 - budget annexe Bateau promenade**

Monsieur le Président explique que les Comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor relatent les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2016.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion du budget principal.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion du budget annexe de la pépinière d'entreprises.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion du budget annexe du parc d'activités .

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion du budget annexe du bateau promenade.

**2.9 Décision modificative – Budget Général**

Monsieur le Président explique que la décision budgétaire modificative N°1 du budget général permet d'intégrer l'affectation des résultats et d'intégrer les recettes notifiées après depuis le début d'année.

<b>BUDGET PRINCIPAL CC2V</b>			
<b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Prog 107 piscine communautaire	460 933 €	001 f 01 excédent d'investissement	5 740 049 €
		1068 f 01 excédent de fonctionnement capitalisé	923 605 €
		1641 f 01 emprunt	-6 350 150 €
		021 f 01 virement section de fonctionnement	147 429 €
458113 Voie raccordement Pimprez	45 000 €	458213 Voie raccordement Pimprez	45 000 €
<b>Total</b>	<b>505 933 €</b>	<b>total</b>	<b>505 933 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
023 f 01 virement section d'investissement	147 429 €	002 f 01 excédent antérieur	1 000 000 €
65738 Subv de fonctionnement budget annexe Parc des Deux Vallées	820 442 €	73111 contributions directes	68 649 €
65738 Subv de fonctionnement budget annexe Pépinière d'Entreprises	61 129 €	73112 CVAE	886 €
658 DT Participation office de tourisme	58 502 €	73221 FNIGR	-1 154 €
		74126 DGF	999 €
		74834 réforme taxe foncière	683 €
		74835 réforme taxe habitation	17 439 €
<b>Total</b>	<b>1 087 502 €</b>	<b>total</b>	<b>1 087 502 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 593 435 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 593 435 €</b>

L'emprunt pour équilibrer le budget est remis à zéro.

En dépenses et en recettes, il est inscrit 45 000 € pour la voie de raccordement de Pimprez (opération vierge).

820 442,00 € doivent être inscrits pour la subvention du Parc d'activités et 61 129,00 € pour la pépinière.

En recette toutes les contributions directes ont été mises à jour.

Le budget de la piscine pour 2019 s'élève maintenant à plus de 6 millions d'euros.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la décision modificative du budget général.

## **2.10 Décision modificative – Budget annexe Pépinière d'entreprises**

Monsieur le Président explique que la décision budgétaire modificative N°1 du budget annexe permet principalement d'intégrer l'affectation des résultats :

<b>BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES</b>			
<b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
2188 Autres biens mobiliers	70 607 €	001 f 01 excédent d'investissement	87 298 €
		021 f 01 virement section de fonctionnement	-16 691 €
Total	70 607 €	total	70 607 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
023 f 01 virement section d'investissement	-16 691 €		
002 déficit de fonctionnement	16 691 €		
Total	0 €	total	0 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 607 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70 607 €</b>

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la décision modificative du budget annexe de la pépinière.

## 2.11 Décision modificative – Budget annexe Bateau promenade

Monsieur le Président explique que la décision budgétaire modificative N°1 du budget général permet principalement d'intégrer l'affectation des résultats :

<b>BUDGET BATEAU PROMENADE</b>			
<b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Total	-00 €	total	-00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
012 charges de personnel	67 017 €	002 excédent de fonctionnement	67 017 €
Total	67 017 €	total	67 017 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 017 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 017 €</b>

Monsieur LEFEVRE explique que l'on arrive, pour le bateau, à 2 équivalents temps pleins. Aujourd'hui, il y a un emploi saisonnier pour le capitaine et un emploi à temps complet pour le matelot.

La saison 2018 a débuté 15 jours plus tôt et terminera quinze jours plus tard.

On travaille avec différents partenaires pour louer le bateau à quai pour la saison hivernale.

Le Maire de CHOISY AU BAC a remis en état un quai qui permettra au bateau d'avoir un quai d'amarrage et de pouvoir naviguer sur l'Aisne.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la décision modificative du budget annexe du bateau promenade.

## **II Aménagement du territoire**

### **1.1 Convention avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées**

Monsieur LANGLET explique que la convention financière 2018 avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées s'établit sur un montant de 13 000.00 €.

Le partenariat en 2018 portera spécifiquement sur :

- Le projet de territoire des deux vallées
- Une réflexion sur un SCOT élargi
- Le Canal Seine Nord Europe
- La cartographie des zones d'activités économiques

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le président à signer la convention avec l'agence d'urbanisme

## **III Solidarité Cohésion**

### **1.1 Convention de mise à disposition de personnels communaux**

Monsieur RAJAONARIVELO explique que, suite au transfert de la compétence ALSH de la commune de le Plessis Brion à la CC2V, il est proposé d'autoriser le président à signer deux conventions de mise à disposition d'agents municipaux pour le mois de juillet 2018.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnels communaux.

### **1.2 Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs**

Monsieur RAJAONARIVELO propose de modifier la modification du règlement intérieur des ALSH qui doit prendre en compte la mise en place des accueils le mercredi à compter de la rentrée 2018 ainsi que les modalités de paiements en ligne.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à modifier le règlement des accueils de loisirs.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de modifier le règlement intérieur des ALSH.

### **1.3 Convention d'adhésion au service de paiement en ligne**

Monsieur RAJAONARIVELO demande à l'assemblée d'autoriser le Président à signer la convention avec la Direction des Finances Publiques pour la mise en place du titre de

paiement par Internet et précise que Madame DESSAUX sera désignée en qualité de mandataire principal.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion.

## **IV Développement durable**

### **1.1 SPANC : Présentation du rapport d'activités**

Monsieur TASSIN fait part, pour l'année 2017, des principaux éléments à retenir :

- Le contrôle de 40 installations sur les 107 que compte actuellement le territoire
- Une première prise de contact avec 2/3 des usagers
- La révision du règlement de service suite aux évolutions réglementaires
- Un rapport remis aux usagers adapté et conforme à la réglementation

#### **les perspectives 2018 :**

- Finaliser la connaissance du parc des installations
- Réaliser un zonage d'assainissement global (en fonction des évolutions de la loi et des prises de compétences)

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver ce rapport.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le rapport annuel du SPANC.

### **1.1 Motion de soutien pour le plan de reprise de la SECO**

Monsieur le Président propose à l'assemblée le projet de la motion.

L'entreprise Seco Fertilisants installée à Ribécourt-Dreslincourt depuis 1934 a été placée en redressement judiciaire, le 17 avril dernier, par le Tribunal de commerce de Lille.

Sont ainsi menacés une activité industrielle majeure sur notre territoire, 88 emplois, auxquels s'ajoutent environ 200 autres dépendant de la production de la Seco.

Cette situation est due à la baisse des commandes d'engrais NPK (azote, phosphore et potassium) et à des rapports tendus avec l'un des actionnaires, le groupe Yara, qui détient 50% des parts.

De potentiels repreneurs avaient jusqu'au 22 mai pour déposer leurs offres de reprises. Le Tribunal de commerce statuera à la fin du mois de juin.

Une seule offre a fait l'objet d'un dépôt, celle du PDG de la Seco, M. Gaëtan Potié et de plusieurs cadres de l'entreprise.

Il repose sur un projet innovant de fertilisants organo-minéraux permettant de valoriser le digestat obtenu par méthanisation.

Il a recueilli l'accord de L'Ademe (Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie), qui pourrait financer la moitié de l'investissement nécessaire. Il a le soutien de l'intersyndicale du site ribécourtois.

La CC2V compte, parmi les priorités de son action, le développement économique, l'activité industrielle, très présente sur son territoire, et la création d'emplois.

En témoignent le déploiement de nos zones d'activités et la voie de desserte de la zone où est installée la Seco pour un investissement de 12 millions d'euros. Il s'agissait de sécuriser le centre de Ribécourt-Dreslincourt mais aussi d'offrir aux entreprises une infrastructure appropriée.

Nous apportons donc tout notre soutien au projet de M. Potié et des cadres de la Seco afin de préserver cette activité en la modernisant. Nous l'accompagnerons avec la Région des Hauts de France dans sa réalisation.

Monsieur le Président précise que les syndicats sont d'accord avec la proposition du directeur et propose donc de soutenir ce projet.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le projet de motion.

La séance est levée à 22H10.